TRIMESTRIEL

n27 juin 2009

3 EUROS

JOURNAL D'INFORMATION ET DE DEBAT
DU PLATEAU DE MILLEVACHES

IPNS

Indispensable Pour
Notre Société

DOSSIER

Innovation sociale ou précarisation des conditions de travail ? Les nouveaux contours de l'emploi associatif.

Sommaire

3
Tarnac
Consultons nos dossiers aux RG !
4 - 5
La fin de la Chiraquie
Bristol Myers Squibb
6- 7- 8- 9
Dossier
Innovation sociale ou précarisation
Les nouveaux contours de l'emploi associatif
10
Habiter ensemble
ou nettoyer les marginaux?
L'affaire des yourtes de Bussière Boffy
11
Vassivière ... à la dérive
Les "purins d'ortie et compagnie"en danger
12
Sports mécaniques
des loisirs innocents ?
13
Le temps des cerises
Une épicerie bio itinérante
14
Bloc-notes
L'art en lieux
L'Arthothèque du Limousin
15
Bloc-notes
16
Les monuments aux morts du Plateau

Arboriculture douce...

Comme l'année dernière des chantiers d'élagage se sont déplacés sur le Plateau. Jean-Jacques Séguy, écoeuré de voir l'état des bords de route après leur passage, notamment entre Gentioux et La Villedieu, a pris son appareil photo et a réagi en diffusant ses clichés : "Les arbres sont coupés là où la lame télescopique peut s'approcher (que ce soit près du tronc ou à plusieurs dizaines de centimètres) et les branches sont poussées au bull dans les talus ou les fossés. Le bois ne peut pas être "récupéré" pour le chauffage sous prétexte que c'est la propriété des riverains ! Les abords de Faux-la-Montagne sont la zone la plus maltraitée. La route conduisant au lac de Faux donne une vision vraiment affreuse. Cela va forcément plaire aux quelques visiteurs qui reviendront certainement. Alors qu'un des atouts majeurs de la région (aussi bien pour les habitants que pour le tourisme) est la nature "préservée" et la filière bois que penser de ces pratiques d'un intérêt économique et écologique peu évident ?"

La réponse est tombée aussitôt, signée Pascal Terracol : "Après la ruine du modèle de Vazeilles, vous ne voudriez quand même pas que les pouvoirs publics fassent du pittoresque en bord de route ? Il ne s'agit rien d'autre que de l'héritage post-colonial de l'exploitation industrielle de la forêt, et donc du territoire, par un modèle productiviste ayant placé la technique sur un piédestal. A l'heure où les élus découvrent les vertus de l'économie forestière en matière d'entretien des voiries communales ils ne faut pas trop leur en demander. La déshérence des voies d'accès au plateau n'est que le corollaire de la clochardisation forestière : un modèle qui produit ... du désert."

m.bernard

IPNS Trimestriel édité par l'association IPNS.

Clin d'oeil à "l'imprimé par nos soins" que connaissent les associations, notre titre décline différemment ses initiales dans chaque numéro.

Directeur de publication : Michel Lulek
23340 Faux la Montagne
Mise en page graphique, illustrations : Michel Bernard
Imprimerie : Rivet Presse Edition
Imprimerie labellisée Imprim'vert.
le journal **IPNS** est imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales.
Commission paritaire :1012 G 81797 - ISSN : 1635-0278
site : http://journal-ipns.org

IPNS - Je m'abonne !

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Abonnement pour 1 an (4 numéros)

☐ Abonnement ordinaire 12 euros ☐ Abonnement de soutien 15 euros ou +

BON à retourner à : IPNS - 23340 - FAUX LA MONTAGNE

Tarnac et compagnie...

Ne restez pas inactifs,

Demandez à consulter votre dossier aux renseignements généraux

Soyons pratico-pratiques. Ce mois-ci, IPNS vous donne quelques conseils utiles. Si vous ne voulez pas être interpellés et gardés à vue jusqu'à 96 heures dans les semaines qui viennent, évitez d'aller manger au Magasin général de Tarnac (tel : 05 55 95 40 87, tous les midis en semaine, sur réservation le soir et le dimanche) et évitez de dire que vous connaissez quelqu'un qui habite au Goutailloux. Si un inconnu vous demande le chemin pour aller à Tarnac, prenez un air ahuri (de celui qui cherche dans sa tête où peut bien se trouver ce patelin) et répondez que ce doit être en Corrèze mais que vous ne savez pas trop où. Si vous avez eu la bêtise de participer

à une réunion du comité de soutien, cherchez-vous un alibi crédible et si vous tenez absolument à faire un don pour soutenir les interpellés du 11 novembre, ne le faîtes pas en chèque mais uniquement en petites coupures usagées. Si on vous parle d'un livre intitulé L'insurrection qui vient, précisez que vous avez aimé, comme tous les autres romans de Balzac, et si on vous demande si vous disposez d'un téléphone portable donnez votre numéro, surtout si vous n'en avez pas (dans ce dernier cas ne pas oublier de commencer par 06). En respectant toutes ces recommandations, avec un peu de chance, vous n'apparaîtrez pas suspects aux yeux de la maréchaussée.

Pédagogie policière

On en est là en effet. Le 28 avril une femme est interpellée manu militari dans la rue à Paris – elle avait prêté sa voiture à l'épicier-terroriste et "rôdé" (terme de police) autour du Goutailloux. Relâchée trois jours plus tard sans charges. Le 18 mai à Rouen trois personnes considérées comme "proches de Julien Coupat" arrêtées, gardées à vue, libérées sans charges. Le 18 mai encore, à Forcalquier, 5 personnes liées au comité de soutien de Forcalquier, détenant des tracts, arrêtées, gardées à vue et relâchées sans charges... Cela ne fait qu'un entrefilet dans les journaux mais crée un climat d'incertitude et de soupçon qui pèse de plus en plus lourd dans les milieux militants ou sympathisants.

D'un autre côté, pédagogie policière, cela permet de clarifier les choses, de mettre les points sur les i. Oui, on n'a désormais guère besoin de motifs sérieux pour interpeller, garder à vue et se moquer du monde. On vous interrogera (une dizaine d'interrogatoires successifs pour la parisienne trop prêteuse) pour en savoir le maximum sur vos engagements, vos liens avec les présumés terroristes, avec les amis des présumés terroristes et avec les amis des amis des présumés terroristes.

Soyons pratico-pratiques. IPNS vous invite à anticiper ces interrogatoires. Pour cela, revisitez votre vie militante (ou non ?) en demandant à consulter votre dossier des renseignements généraux.

Un droit

Les renseignements généraux n'existent plus sous ce nom. En effet, depuis juillet 2008, les RG ont fusionné avec la DST (Direction de la surveillance du territoire - le contre espionnage) au sein de ce que le gouvernement a désigné comme un véritable "FBI à la française" : la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Les dossiers des RG sont donc devenus ceux de la DCRI.

Comme tout document administratif le concernant, chaque citoyen a la possibilité d'avoir accès à l'éventuel dossier constitué sur lui par les RG. Selon la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) environ 2 500 000 personnes ont un dossier, soit environ 4% de la population française ou 5% de la population majeure (soit une personne sur 20).

Comment faire ?

Il faut adresser une demande à la CNIL qui désigne l'un de ses membres pour mener les investigations utiles. A la suite de ce contrôle, trois situations peuvent se présenter :

- 1) Si les RG ne détiennent aucune information vous concernant, la CNIL vous en informera.
- 2) Si les RG détiennent des informations vous concernant, elles vous seront communiquées, après accord du ministre de l'Intérieur, si elle ne mettent pas en cause la sûreté de l'État, la défense et la sécurité publique. La communication a lieu au siège de la CNIL pour les requérants habitant en Ile de France et à la Préfecture du lieu de domicile pour les requérants habitant en province. Vous avez ensuite la possibilité de demander des suppressions ou des mises à jour (corrections d'erreurs de fait, informations erronées,…). en adressant une note d'observation au Président de la CNIL.
- 3) Si les RG détiennent des informations vous concernant et que ces informations mettent en cause la sûreté de l'État, la défense et la sécurité publique, elles ne vous seront pas communiquées. La CNIL effectue un examen approfondi de votre dossier et demande, s'il y a lieu, la rectification ou l'effacement de données. La CNIL vous informe ensuite qu'elle a effectivement procédé aux vérifications, que la procédure administrative est close et vous précise quelles voies de recours vous sont ouvertes.

Depuis sa création (1978), la CNIL a reçu plus de 10 000 demandes d'exercice du droit d'accès indirect qui ont donné lieu à plus de 17 000 investigations dont plus de 7 000 pour les fichiers des RG. Chaque année elle est confrontée à une hausse, parfois spectaculaire, du nombre des demandes qui lui sont adressées. A titre d'exemple, pour 2005, la CNIL a effectué 430 vérifications dans les fichiers des RG. Il en résulte que 73 % des demandeurs n'étaient pas fichés aux RG, et sur les 116 personnes fichées, 109 (soit 94%) ont eu accès à leurs dossiers.

Ecrivons tous à la CNIL !

430 demandes en 2005 ce n'est pas énorme. Mais si, suite à l'affaire de Tarnac, le double, ou le triple, ou bien plus encore de demandes arrivaient brusquement à la CNIL, on saurait vite en haut lieu que l'on ne reste pas inactifs et qu'on ne se contente pas d'aller manifester de temps en temps... C'est pourquoi nous proposons de faire référence à Tarnac dans le modèle de lettre ci-joint, qui ne reste bien sûr qu'un modèle.

Une fois reçue votre réponse, et éventuellement consulté votre dossier, faîtes nous part de votre expérience avec vos commentaires et vos découvertes... L'expérience est de toute façon intéressante pour arrêter les paranos ("En fait il n'y a pas de fichiers à mon nom"), conforter les militants rusés ("Hi, hi, ils m'ignorent !") ou alerter les trop naïfs ("Mais pourquoi ont-ils donc noté cela ?"). Donc, à suivre... si vous ne restez pas inactifs !

PS : Un dernier conseil. Si vous écrivez un article sur Tarnac, signez toujours d'un pseudonyme.

I. Péhénesse

En savoir plus : sur le site de la CNIL :
http://www.cnil.fr/index.php?id=1995

Modèle de lettre

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
8, rue Vivienne CS 30223,
75083 Paris cedex 02

Monsieur le Président,

Suite à de nombreux faits divers et en particulier à l'affaire dite de Tarnac, je fais partie de ces personnes qui s'inquiètent des dangers qui menacent nos libertés en France. Aussi, je souhaiterai vérifier :
Si les Renseignements généraux (maintenant DCRI) disposent à mon nom d'un dossier spécifique.
Si oui, je souhaiterais pouvoir le consulter comme la loi m'y autorise.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir procéder aux investigations nécessaires pour répondre à ma demande.
Dans l'attente de votre réponse je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes très sincères salutations.

La fin de

Dans un an l'entreprise pilote de Meymac sera fermée. IPNS a demandé aux salariés de Bristol Myers, les BMS de rappeler le sens de la longue grève qu'ils ont menée cet hiver. Ils ne savent rien de ce qu'il adviendra en juin 2010 de ce fleuron de la modernité qui tel une soucoupe volante s'est posé sur la campagne meymacoise en 1990. Il en est de la mort de Bristol Myers à Meymac comme de tant d'autres entreprises introduites en Corrèze pendant les mandatures de Chirac . Elles font aujourd'hui d'Ussel et de la Haute Corrèze le bassin d'emplois le plus sinistré du Limousin.

Un petit rappel de mémoire : le 5 décembre 1966 quelques jeunes haut fonctionnaires issus de l'énarchie et en poste dans les ministères de la magistrature pompidolienne sont réunis à Solignac. Ils sont en quête de conquête électorale pour asseoir leurs ambitions de pouvoirs. Trois d'entre eux jettent leur dévolu sur le Limousin et s'engagent par ce serment de Solignac à bouter dehors de la Région en 20 ans socialistes et communistes ! Le premier Jean Charbonnel est déjà nanti d'un siège de député à Brive, qu'il perdra en 1967 et retrouvera en1968. Le second Pierre Mazeaud ose s'affronter au lobby limougeaud de la vieille SFIO, éconduit il trouvera sa consolation en Savoie. Le dernier, Jacques Chirac, est depuis 1965 conseiller municipal de Sainte Ferreole, il entend se tailler un fief sur les hautes terres de la Corrèze. Dans la veine traditionnelle du radicalisme il se revêt de la toge de l'homme providentiel. Député d'Ussel en 1967, il entre par le canton de Meymac au conseil général de la Corrèze en 1968 et s'empare de la présidence en 1970. Cette ascension corrézienne n'était qu'une étape de sa mégalomanie de pouvoir. Par mimétisme corrézien il monte à Paris où il entreprend sa chevauchée dans les ministères. Après trois secrétariats d'Etat il est ministre de l'agriculture en 1972, de l'intérieur en1974; par deux fois il devient le premier d'entre eux en 1974 et 1986. L'assise limousine est vite oubliée, elle ne sert plus que pour l'entretien de l'adulation populaire et du ticket électoral. Une autre voie s'ouvre qu'il s'empresse de conquérir lorsqu'il brigue et gagne la mairie de Paris en 1977. Il entraine avec lui bon nombre de ses affidés corré-

Bristol-Myers Squibb

Notre histoire

L'unité de production pharmaceutique de Bristol Myers-Squibb à Meymac en Haute Corrèze a été créée en 1990.

80 personnes ont été embauchées dont les trois-quarts localement par l'intermédiaire de l'ANPE et formées pour une partie (une quinzaine) en partenariat avec la faculté de Limoges.

Aujourd'hui l'entreprise emploie 162 personnes en CDI , mais l'effectif réel dépasse les 200 salariés avec un volant permanent de CDD et d'intérimaires. A ces effectifs internes s'ajoutent les salariés des entreprises extérieures travaillant tous les jours sur le site : sociétés de gardiennage, de nettoyage, spécialisées pour l'élimination des déchets, ou la maintenance de tous les systèmes informatiques.

Le personnel BMS à Meymac est composé à ce jour de 27 cadres, 64 techniciens et 71 opérateurs et employés.

BMS est spécialisé dans la fabrication de médicaments de pointe pour soigner les maladies marquantes de notre XXI° siècle : sida, cardiovasculaire, dépression, douleur .... Cette production très spécifique et en permanente évolution nécessite une compétence sans cesse renouvelée de tous les acteurs de l'entreprise. Le dynamisme de l'entreprise résulte de nos capacités d'adaptation pour répondre à la nouveauté, la diversité et la complémentarité des tâches à accomplir. La valorisation de nos métiers par la compétence sera-t-elle reconnue par d' éventuels repreneur ou investisseur ?

Raisons de la grève

Depuis 1997 BMS a fermé différents sites en Europe dont 2 en France (l'usine de production de Lognes en 1997 et le centre de recherche de St Nazaire en 2005)

Soudain en 2008, BMS annonce la fermeture en France des sites d'Epernon (223 salariés) et de Meymac (162 salariés).

La direction nous propose un PSE des plus chiches (Plan de Sauvegarde de l'Emploi), doux euphémisme pour nommer un processus visant à supprimer des emplois.

Devant la morgue de la direction, qui avance des raisons économiques pour justifier la fermeture, alors que ce ne sont que des raisons financières, ceci a été corroboré par l'étude d'un cabinet d'experts mandaté par le CCE (BMS a dégagé un bénéfice de 5,2 Milliards de $ en 2008)

- devant le mépris affiché envers les salariés, (seuls comptent les dividendes des actionnaires),
- devant le refus obstiné de négocier des conditions de licenciements décentes,
- devant le refus d'étudier les propositions du CE, des DP et des Syndicats pour maintenir l'activité de Meymac,
- devant la pression et les intimidations envers le personnel de la part de certains responsables, et d'un mercenaire embauché pour cela à la DRH juste avant l'annonce de la fermeture (un salarié a été licencié pour faute imaginaire et des lettres d'avertissement ont été envoyées à plusieurs personnes), nous avons décidé tous ensemble (le Comité d'Entreprise, les Délégués du Personnel, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, et les syndicats CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC, CFTC), après plusieurs débrayages, de lancer un mot d'ordre de grève illimitée.

La grève a commencé le 11 février 09 à 8h et s'est terminée le 16 mars 09 après 33 jours de lutte. Elle a été suivie par plus de 120 salariés et soutenue par la plupart des CDD et des intérimaires. Elle a été une expérience rude mais enrichissante. Elle a permis de créer des liens entre les salariés des différents services qui jusqu'alors ne faisaient que se croiser ; elle a permis de révéler des qualités et des talents cachés chez certains d'entre nous (cuisiniers, organisateurs, animateurs, assistante sociale…..). Elle a surtout permis de peser sur la négociation du PSE en soutenant nos délégués.

Pour suivre le déroulement de cette grève exemplaire, vous pouvez consulter notre blog : http://plansocial.bms.over-blog.com/

L'association : Solidarité Ex BMS

Un autre bénéfice de cette grève aura été la création de notre Association. Lorsqu'on démarre un mouvement de grève illimitée, une des premières questions c'est de savoir combien de temps on pourra tenir sans salaire. Dès les premiers jours, voyant que le mouve-

la chiraquie

ziens pour y occuper des suzerainetés serviles dans la mairie de Paris et ses périphéries, les éloignant d'autant des affaires corréziennes. Tous savaient que la magistrature de la capitale n'était qu'une première marche pour accéder au pavois du magistère suprême de la République en 1995. Occultant les intérêts de la Haute Corrèze de leurs préoccupations ils ont usé leur savoir faire dans la mise en œuvre de cette désastreuse ambition.
Si le parcours corrézien de Chirac est jalonné par la création d'entreprises il convient de rappeler qu'il a considérablement fragilisé les deux pôles d'emploi les plus importants de la région à savoir les tanneries de Bort les Orgues et les fonderies Montupet. C'est toujours en puisant dans les corbeilles des grands groupes industriels du CAC 40 et de la finance internationale qu'il a fait venir de nouvelles entreprises ou qu'il a conforté l'existant. Comme le rappellent les ex-BMS qu'ils soient américains, canadiens ou européens, tous ces groupes industriels n'ont d'attention qu'aux dividendes à servir à leurs actionnaires. L'activité économique de la Haute Corrèze et encore moins le devenir de ses travailleurs ne présentent un quelconque intérêt pour ces chevaliers de la finance et pas plus d'ailleurs pour les politiques qui s'en font les vassaux. La liste du cimetière des entreprises chiraquiennes en Haute Corrèze est impressionnante et trop longue pour tenir en quelques lignes. Elle ne s'arrête malheureusement pas à BMS. Le 15 mai après trois semaines de grève et deux mois sans rémunération les salariés de Stratifrance à Meymac apprennent la mise en liquidation judiciaire de leur entreprise par le tribunal de commerce.
Le Chirac providentiel et ses stratèges corréziens ont transformé le serment de Solignac en faillite économique. Ils ne se sont jamais donné la peine d'inventer un projet politique à la mesure des potentialités du territoire et de l'avenir des habitants de la haute Corrèze.

Alain Carof

ment était bien suivi, nous avons pensé qu'il faudrait nous autofinancer pour aider ceux d'entre nous qui auraient des difficultés financières et assurer l'intendance. Organiser des manifestations et des animations pour récolter des fonds et faire connaitre notre lutte aux habitants de la Haute Corrèze. Voilà comment est née cette association avec trois objectifs différents :
- Communiquer les raisons qui ont amené les salariés à s'engager dans une grève générale reconductible
- Accompagner le plan social en apportant une aide matérielle, et en ouvrant une souscription pour venir en aide aux salariés grévistes en difficulté financière
-Mener toute forme d'action et si nécessaire d'agir en justice, afin de défendre les intérêts individuels des ex-salariés notamment pour obtenir réparation de préjudice moral ou financier auprès de BMS-UPSA.
Sa création a été rapidement menée, dépôt des statuts la première semaine, déclaration la semaine suivante. Grâce à la bonne volonté de certains, à leur débrouillardise, à leur sens de l'organisation, un week-end de solidarité a été rapidement planifié: soirée dansante le samedi animée par nos collègues musiciens et thé dansant le dimanche après-midi, puis une soirée concert au Pueblo à Ussel. Le théâtre de la Chélidoine a ouvert au public, au bénéfice de notre association la répétition générale de sa nouvelle création "Travailler peu, vivre beaucoup", spectacle en lien direct avec les problèmes du monde du travail, que nous vous recommandons chaudement. L'organisation de ces manifestations, et la spontanéité généreuse des habitants de la Haute Corrèze nous ont permis de récolter des fonds et de faire connaitre notre lutte.

Après 33 jours de grève, le travail a repris et l'association est toujours là. Nous avons tenu notre première assemblée générale, fait notre bilan, préparé les actions à venir dans le respect de nos objectifs et de nos valeurs : entraide, solidarité et convivialité.
Solidarité entre nous bien sûr mais aussi envers les salariés d'autres entreprises en difficulté.
Convivialité tisser et entretenir des liens d'amitié entre nous et avec les personnes qui nous ont soutenus.

Entraide : c'est demain, après la fermeture du site, que nous allons mesurer l'ampleur du désastre. Beaucoup d'entre nous seront au chômage, certains auront vu leur vie familiale chamboulée, et c'est là que les mots Solidarité, Entraide, Convivialité, prendront tout leur sens C'est à nous de faire vivre cette association, pour que notre histoire commune ne s'arrête pas en juin 2010.

Que va-t-on perdre ?

Pour nous salariés de BMS, nous perdrons nos emplois, pour certains leur maison, leur relations, pour beaucoup leurs illusions et leurs certitudes.
Pour la Haute Corrèze, ce sera une forte perte de compétences professionnelles et d'emplois qualifiés, une hémorragie de population jeune (moyenne d'âge pour les parents 38 ans, plus les enfants) représentant une perte pour les collectivités, pour la vie associative, et pour l'économie locale.

Association Solidarité Ex BMS

Merci encore aux habitants de la région, aux associations, aux municipalités, aux commerçants, aux entreprises et aux divers CE... qui nous ont apporté leur soutien.

Innovation sociale ou précarisation des conditions de travail

les nouveaux contours de l'emploi associatif.

"Il faut en finir avec l'enchantement d'un monde associatif pris pour ce qu'il n'est pas pour l'aborder pour ce qu'il est devenu : un marché du travail dont les acteurs précarisés ont perdu le statut naguère garanti par la fonction publique." [1]. Lucide ou outrancier, c'est selon, ce constat tranché de Matthieu Hély, enseignant universitaire et chercheur au centre Maurice Halbwachs, qui a le mérite de poser en termes explicites la question de la place et de la qualité de l'emploi associatif dans notre société.

Simple supplétif d'un emploi public en pleine transformation ou véritable vivier d'emplois alternatifs et innovants ? Ultime avatar de la recomposition libérale de notre système économique ou "sésame" pour résoudre les contradictions de ce même système ? On se gardera bien de trancher pour l'heure. Toujours est-il qu'il nous semble nécessaire de nous interroger sur les vertus supposées du secteur associatif, comme sur les maux dont on l'accable parfois un peu vite.
Eléments chiffrés, entretiens avec des salariés associatifs, point de vue d'un syndicaliste de la CGT, le tour d'horizon proposé n'est certes pas exhaustif mais entend proposer une première lecture de ce sujet "pas si simple".

L'emploi associatif : élément central de l'économie locale[2]

255 000 emplois créés entre 2002 et 2007, 175 413 établissements associatifs à l'origine de 1,7 M de postes soit un emploi privé sur 10. Les chiffres sont éloquents au niveau national pour dire l'importance que revêt le secteur associatif dans l'économie nationale.
Le Limousin n'échappe pas à la règle : plus de 2065 établissements associatifs occupant près de 20 000 salariés à l'heure actuelle, soit plus d'un emploi salarié sur dix. Et que dire de la montagne limousine où quasiment le tiers (32,5 %) de l'emploi salarié total est concentré dans le secteur associatif, avec une forte prédominance de grosses structures gestionnaires d'équipements sanitaires et sociaux !
Si l'on ajoute que le taux de maintien de l'activité des associations est supérieur à celui des entreprises, il n'est guère surprenant qu'elles fassent l'objet de bien des sollicitudes, quel que soit le niveau d'administration concerné (cf. par ex. le dispositif "emploi associatif" voté par le Conseil Régional du Limousin).
Pour être complet, il faut néanmoins nuancer ce panorama positif. Si entre 2000 et 2006, l'emploi associatif a progressé de 14 % en Limousin, il faut encore faire remarquer que plus de 80 % des associations limousines comme françaises ne s'appuient que sur le bénévolat pour fonctionner. Et que si emploi il y a, il est souvent occasionnel ou à temps partiel, avec 53 % seulement des salariés en Contrat à Durée Indéterminé (CDI) (89 % des emplois salariés en France sont des CDI), positionné dans de petites ou très petites équipes (près de 50 % des associations n'emploient qu'un ou deux salariés), et concentré dans le domaine des services à la population (en Limousin, 62 % des salariés dans l'action sociale et la santé, 15 % dans l'éducation et 7 % dans l'animation sportive et culturelle).
Autant dire que les risques de précarité d'emploi et d'isolement professionnel sont aussi réels que la capacité de ces salariés à explorer de nouveaux champs de travail et à prendre le relais de la puissance publique.

La conséquence d'un désengagement des acteurs publics ?

L'emploi associatif croît aujourd'hui deux fois plus vite que le nombre d'emplois statutaires dans la fonction publique. Cette place croissante de l'emploi associatif interroge à une époque où le service public, support traditionnel de mise en œuvre des valeurs républicaines de solidarité et d'égalité, fait l'objet de critiques récurrentes liées à sa supposée inefficacité et à son coût de revient.
Et il est difficile de ne pas mettre en parallèle cette croissance avec la recomposition de l'action publique en cours dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (la "RGPP"). Car si l'on ne peut véritablement parler de désengagement des acteurs publics, ceux-ci continuant généralement à financer les services assurés par le secteur associatif, ce phénomène témoigne bien d'une mutation à l'œuvre, que traduit le terme de "défaisance". Il y a aujourd'hui transmission croissante au secteur associatif de missions de service public – dans la santé et le social, la culture, l'animation, … -, en lien avec une volonté de redéfinition du périmètre de l'action publique. De la même façon qu'une partie de la mise en oeuvre des services publics est déléguée à des entreprises privées, le secteur associatif assume de plus en plus une part de la production de l'intérêt général.

Une mutation à bas coût ?

Cette mutation ne s'inscrit pas dans un cadre stable. Assurés initialement par des agents de la fonction publique, dotés d'un statut leur permettant d'assumer leur fonction dans un cadre suffisant d'autonomie et de sécurité, les services transférés le sont aujourd'hui par des structures de droit privé, où voisinent bénévoles et salariés, à la lisière du secteur marchand et non marchand et où la capacité d'innovation et de réactivité côtoie l'idéalisme associatif, voire un certain angélisme quant aux conditions de travail et de rémunération. Cadre d'évolution salariale imprécis, prise en compte variable des frais de déplacements, de repas …, conditions de travail parfois spartiates, forte demande de disponibilité à la limite de la militance, éclatement de la notion de corps et de la capacité de négociation qu'elle entraînait, les conséquences de ce glissement sont nombreuses et parfois vécues douloureusement.
L'on peut donc se demander si le travailleur associatif n'est pas aujourd'hui le travailleur à bas coût de l'utilité sociale, victime – parfois consentante - d'un double déni de reconnaissance :
- de l'utilité sociale produite. Au vu des modalités de financement proposées, qui impliquent fatalement une forme de précarité (visibilité financière de un à trois ans en général, tendance à "raboter" les coûts, …), on peut légitimement s'interroger sur la véritable reconnaissance par les acteurs institutionnels de la richesse collective créée par l'emploi associatif.
- du travail fourni. Le décalage existant entre les conditions de travail offertes dans la fonction publique et celles proposées dans les milieux associatifs pose clairement la question de la prise en compte par les employeurs associatifs de l'effort fourni par les salariés associatifs en tant que travail salarié "classique", et non en tant qu'apport militant.
S'il ne s'agit pas de brosser ici un portrait à charge de l'emploi associatif, dont on verra plus loin les bénéfices, il n'en reste pas moins vrai que le hiatus est réel entre le sens donné à l'emploi associatif et les conditions dans lesquels il s'exerce. De la résorption de celui-ci dépend probablement la stabilisation de ce segment majeur de l'emploi.

Stéphane Grasser

1 Matthieu HELY in "L'économie sociale et solidaire n'existe pas", http://www.laviedesidees.fr, 11/02/08
2 CESR du Limousin, "le rôle des associations en faveur de la dynamisation des territoires", 2008 / FOCAL INSEE Limousin n° 44 "L'économie sociale en Limousin, plus d'un emploi salarié sur 10", mars 2008 / Viviane TCHERNONOG, Centre d'Economie de la Sorbonne, "Les associations. Ressources, emploi, travail bénévole,évolutions", juin 2007

Emploi associatif : OUI,
mais pas à n'importe quel prix !

En 2008, le Conseil Economique et Social du Limousin a mené une étude sur l'intérêt que représentent les associations pour les dynamiques de territoires. Pour essayer de faciliter leur travail et leur existence, une série de propositions a été émise. La CGT s'est abstenue lors de leur vote. Entretien avec Jean François Souris du comité régional de la CGT.

Pourquoi vous êtes vous abstenus lors de ce vote ?
Même si nos propositions n'ont pas été retenues, nous n'avons pas voulu voter contre car nous considérons que les associations ont une grande utilité. Elles créaient du lien entre les personnes, ce sont des contre pouvoirs et surtout elles permettent de faire avancer la société dans beaucoup de domaines : sport, environnement ... mais elles ne peuvent pas répondre à toutes les difficultés que rencontre notre société. Ce qui nous pose problème, c'est que l'on reporte sur les associations certaines missions qui devraient être assurées par un service public digne de ce nom. Nous sommes contre le glissement des missions fondamentales de l'Etat vers le secteur associatif. Bien sûr, sans les associations bon nombre de problèmes de société n'auraient jamais été abordés. Mais en Limousin, région pauvre où l'on ne croit plus dans l'industrie, on pense trop souvent que le secteur associatif peut-être pourvoyeur d'emplois. Oui mais à quel prix : du sous salariat avec les conditions de travail qui vont avec ? Bizarrement, c'est dans le monde associatif que l'on trouve le plus de temps partiel et de contrats précaires. Dès qu'un service ou autre mission deviennent trop couteux pour la collectivité, on les transfert vers le secteur associatif que l'on dévoie alors de son sens premier car on tend à en faire un service marchand à moindre coût. C'est le cas avec les services d'aide à la personne qui sont de gros employeurs dans la région.

Vous soulignez la précarité des conditions de travail des salariés associatifs, pourtant nombre d'entre eux ne s'en plaignent pas et les assument tout à fait, au nom d'une militance.
Pour un salarié, se priver de ses droits, ce n'est pas rendre service à l'association qui l'emploie car un jour ou l'autre elle devra se mettre en règle et peut-être payer les arriérés. Alors autant le prendre en compte dès le départ. A votre avis, le fort turn over dans certaines associations ne viendrait-il pas des conditions de travail qu'elles proposent ?
Ensuite, de mauvaises conditions de travail imposées par un patron sont inacceptables mais quand celui-ci est une association qui se dit défendre des valeurs "humanistes" c'est encore pire. Surtout quand certaines s'appuient sur l'affectif pour faire passer certaines choses (défraiement bien en dessous du barême des impôts...). Lorsque l'on décide d'embaucher une personne on assume et on lui assure ses droits quitte à faire pression sur les financeurs pour obtenir l'argent nécessaire. De tout façon, nous considérons à la CGT qu'il est inadmissible que les aides publiques soient allouées sans qu'il y ait des contre parties de la part des bénéficiaires (qualité de l'emploi proposé, niveau de rémunération, accès à la formation professionnelle, convention collective...). Ça fait 25 ans que l'on en parle à la Région mais rien n'y fait. D'ailleurs cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil Economique et Social.

Vous considérez que c'est à l'association de trouver l'argent nécessaire pour assurer des conditions de travail décentes. Mais les collectivités sont très regardantes sur les sommes qu'elles attribuent, notamment parce que leurs budgets sont restreints.
Oui, mais c'est en partie parce que l'Etat et les collectivités n'assument pas la défaisance et qu'ils ne vont pas au bout de la logique en attribuant l'argent nécessaire pour le service rendu.

Le principe de péréquation (rééquilibrage entre régions pauvres et riches par une redistribution des richesses) n'étant pas vraiment assuré par l'Etat, les territoires comme le plateau de Millevaches se voient intervenir à différents niveaux (région, département, communauté de commune ou commune) et donc mettre plusieurs fois la main dans la même poche : les impôts locaux. Ce constat est-il partagé par la CGT ?
Oui, bien sûr. Et en plus on rompt l'égalité de traitement qui est un principe fondateur de la république. Pour les associations d'aide à domicile, mieux vaut être âgé dans un département riche que dans la Creuse car les Conseils Généraux n'ont pas les mêmes moyens donc ne peuvent rendre les mêmes services (subventions aux associations). Nous avons vraiment l'impression que l'Etat utilise le salariat associatif pour détricoter les missions de la fonction publique en les transférant d'abord aux associations pour qu'à terme elles intègrent le secteur marchand et concurrentiel.

Certains salariés sont conscients qu'ils méconnaissent leurs droits. Serait-ce une des raisons pour laquelle il y a parfois des dérives ?
Ils sont comme la plupart des autres salariés, mais en plus quand vous travaillez dans une association c'est bien souvent que vous adhérez à ce qu'elle fait et donc vous pensez que tout ça passe avant vos droits et qu'il n'est pas correct de se plaindre.
Les problèmes rencontrés par les salariés associatifs font partie de nos préoccupations comme l'intérim auparavant car les salariés y sont isolés et pas organisés entre eux. Mais contrairement à l'intérim où il n'y a que quelques agences, le salariat associatif est très éclaté. Beaucoup d'associations n'ont qu'un salarié ce qui les rend difficile à contacter. Nous connaissons les mêmes problèmes avec l'artisanat et le commerce. Et puis quand une association compte moins de dix salariés, les avantages et les droits sont moindres. C'est pour cette raison que nous voudrions que les salariés de différentes associations ayant le même objet puissent se rassembler et constituer des groupes inter associatif de plus de dix personnes, ce qui leur donnerait droit à un représentant du personnel...

Un mot pour la fin ?
La bonne santé des associations étant indispensable à la vie de notre société, il faut être vigilant à ce que ceux qu'elles emploient ne soient pas des sous salariés en droit et si certains ont des interrogations sur leurs droits, qu'ils nous contactent.

propos recueillis par Frédéric Thomas

Emplois aidés
les associations doivent s'en saisir !

L'emploi associatif est en grande partie tributaire des emplois aidés. Peut-on les utiliser sans faire le jeu du libéralisme ?

Depuis l'apparition des TUC (Travaux d'utilité collective... ça nous rajeunit pas) on a entendu les défenseurs du droit du travail condamner les emplois aidés. Même les emplois jeunes n'ont pas trouvé grâce à leurs yeux. Considérés comme des sous emplois sans avenir ils offraient cependant à des jeunes une perspective de cinq ans d'emploi au service de causes associatives. Jamais la vie associative n'avait profité d'une telle manne financière et d'autant d'apport de qualification. Son dynamisme actuel est largement le fruit de cette mesure. Partisan de la défense des droits des travailleurs, je m'interroge néanmoins sur les opportunités qu'ouvre actuellement l'accès facilité aux CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) puisque devant la difficulté à en "placer", le gouvernement en est venu à les prendre en charge quasiment à 100%.

Le credo libéral

La domination idéologique actuelle des théories libérales, nous amène à perdre de vue que la vie associative n'est pas à traiter comme le monde de l'entreprise. C'est pourtant là le souhait des tenants de ces théories qui ne voient plus que des "agents économiques" dans toute initiative et ne s'attachent qu'à en évaluer le coût pour pouvoir trouver des solutions pour le diminuer. Dans ce contexte, la dérégulation du marché du travail, avec la multiplication des emplois précaires, l'appel à l'intérim et la création du statut de stagiaire (rêve enfin réalisé d'une main-d'oeuvre gratuite ou quasiment) s'inscrit pour les libéraux comme une mesure permettant de réintroduire de la saine concurrence entre les différents acteurs économiques et «bénéficiant» aux entreprises qui maintiennent ou développent leurs profits dans une course absurde et destructrice des solidarités et de l'environnement. Peut-on, pour autant, raisonner pour les associations comme pour les entreprises capitalistes ? C'est le voeu le plus cher des libéraux qui, dès qu'une association devient employeur (et même peut être avant) voudrait l'embaucher dans ses troupes au service de sa guerre économique.

Une approche alternative

Doit-on accepter ces catégories de pensée ? Le monde associatif, et plus globalement l'économie sociale et solidaire, s'inscrit dans une dynamique de refus de la confrontation et de la concurrence. Aux assauts des libéraux, elle propose une approche alternative, où ce n'est plus la recherche du profit qui est moteur de l'activité mais la réalisation d'objectifs qui peuvent prendre autant de formes qu'il y a de groupes et de situations. On a coutume de dire que pour cette économie, c'est l'être humain (et l'environnement) qui est au centre : repérer des besoins sociaux, proposer une autre manière d'apporter un service, développer d'autres formes de commerce, mettre à disposition de nouveaux produits ou de nouveaux savoirs faire, prendre en charge des causes ou des personnes, réinventer, revisiter les relations de travail et la forme de l'entreprise. Qu'en est-il dans ce contexte de l'utilisation des opportunités d'aide à la création d'emplois que chaque gouvernement propose depuis quarante ans dans sa lutte supposée contre la montée du chômage ? (Rappelons que le chômage - tout comme la notion d'exclusion - est une des composantes indispensables de la panoplie libérale. La pression matérielle, idéologique et symbolique qu'il exerce est un frein puissant à la revendication salariale comme les libéraux l'ont compris dès l'origine).

Défense des contrats aidés

La vie associative est-elle une simple variable d'ajustement et le fait d'accepter d'utiliser un ou plusieurs emplois aidés fait-il du ou de la dirigeant(e) un guerrier du libéralisme ? Si l'on accepte l'idée que la vie associative ne relève pas de la logique économique mais bien d'une logique de création d'activités humaines et coopératives, rien n'est moins sûr. En utilisant les mesures d'aide à l'emploi, les associations confortent des projets qui construisent des espaces à contre courant du modéle imposé par les tenants du libéralisme. Employer des emplois aidés dans des tâches associatives a deux effets mesurables. Le premier c'est d'exprimer une solidarité vis à vis de personnes qui par ce biais vont retrouver pendant six mois, un an ou deux ans une activité leur permettant de mieux vivre leur quotidien (et c'est énorme). C'est une fonction réparatrice qui efface, apaise une partie de la douleur sociale. Le second, c'est de pouvoir, grâce à ces apports, conforter des projets d'utilité sociale et/ou d'intérêt général qui sans cela n'auraient pas pu exister, ou moins bien, ou moins vite. Les associations contribuent par là à lutter contre l'envahissement de tous les secteurs de la vie sociale par l'économique en y réintroduisant d'autres valeurs et d'autres mécanismes et en favorisant un fonctionnement social coopératif.

Alain Détolle

Christophe JONEAU
la quarantaine, travaille depuis de nombreuses années dans le secteur associatif, dont 1 an dans l'association Les Plateaux Limousins

Peux-tu en quelques mots décrire la situation dans laquelle se trouve le monde associatif, au regard des missions qu'il accomplit aujourd'hui?

Globalement, on est passé de la notion de service public à celle de service au public. Ce n'est pas qu'une novlangue, cela conduit à déléguer aux associations tout un pan de missions d'intérêt général, avec toutes les contradictions du monde associatif. Le salarié y est parfois bénévole, militant et, au nom de cet engagement, flirte avec la législation du travail, la durée du travail. Le contrat de travail est à 35 heures, et le reste c'est du bénévolat !

Quel constat dresses-tu de l'emploi associatif, au regard de ton parcours ?

La particularité, dans le milieu associatif, c'est que des gens avec qui tu peux avoir des relations affectives deviennent ton employeur. Il y a immédiatement une ambiguïté entre rapport hiérarchique et liens affectifs, avec des sujets qui deviennent difficile à aborder.

Cette proximité, le partage de valeurs et l'engagement réciproque induisent des comportements à la limite du droit du travail, en contradiction avec les valeurs défendues.

Le respect de la durée du travail, par exemple, est quasi-impossible. Cela témoigne d'ailleurs d'une situation de sous-emploi chronique, indépassable avec les fonds dont disposent les associations.

Penses-tu que les salariés associatifs soient reconnus à hauteur du travail qu'ils fournissent ?

Pour ma part, ça a toujours été le cas. Mais c'est variable, c'est arrivé à des collègues de se heurter à un refus de reconnaissance.

Dans le milieu associatif, les employeurs sont souvent des retraités. Ils ont un rapport au temps et au travail totalement différents des salariés : coup de fil le dimanche après-midi, réunion à n'importe quelle heure … C'est ton temps principal, c'est leur temps annexe. Là, il y a peut-être un problème de reconnaissance.

S'ajoute à cela le problème du cumul des mandats des administrateurs, avec le "coup" de l'administrateur débordé qui complique singulièrement la vie des salariés par son manque de disponibilité.

Comment sortir de la situation que tu décrivais précédemment ?

Je ne vois pas tellement d'évolutions possibles, même plutôt une amplification du phénomène. La remise en cause possible de la loi de 1901 et de la spécificité du fait associatif à l'échelle européenne risque de forcer les associations à se tourner de plus en plus vers le secteur marchand pour avoir des fonds (dans le secteur culturel ou du spectacle, notamment) avec des difficultés croissantes pour accéder aux moyens.

C'est la grosse contradiction du secteur associatif : sa dépendance aux financements extérieurs, quasiment toujours remis en cause. Les techniciens des organismes financeurs ne sont pas dupes, ils sont conscients qu'une association ne fonctionne bien qu'avec le "bénévolat" des salariés, qui de plus ont des salaires faibles.

A la limite, le seul moyen de pression pour faire bouger les lignes, c'est de refuser de faire une action s'il n'y a pas le budget.

Jérôme Roger, 35 ans, travaille depuis 10 ans à la Société pour le Protection des Oiseaux en Limousin. Cette association compte 3 salariés en CDI

Pourquoi avoir choisi de travailler dans le milieu associatif ?
Initialement, ce n'est pas un choix. Quand j'ai commencé il y a 15 ans, elles étaient les seules à proposer des postes en lien avec la protection de la nature.

En quoi ce type d'emploi se différencie-t-il des autres ?
Je trouve que nous sommes proches de la fonction publique car nos actions sont d'utilité publique : je considère que mon travail sert avant tout à enrichir la collectivité et pas un patron. L'association défend des valeurs et ne recherche pas le profit, ce qui lui assure une certaine indépendance.

Avez-vous le sentiment que votre travail est reconnu à sa juste valeur (salaire, statut, reconnaissance des employeurs, ...) ?
Je pense être suffisamment payé par rapport à ce que je fais, mon ancienneté et au regard des moyens investis pour la protection de l'environnement. En plus, depuis 2002, l'association a adhéré à la convention collective de l'animation qui est plus avantageuse pour le salarié que le simple code du travail. Cette convention nous assure le paiement des 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie, une grille de salaire avec des augmentations régulières...

Pourquoi cette différence avec le salariat "traditionnel" ? et quelle relation avez-vous avec votre employeur ?
Le Conseil d'Administration assume son rôle d'employeur, surtout le président qui passe au bureau au moins une fois par semaine. Après, les administrateurs ne sont pas que de simples employeurs car nous sommes tous liés par une même passion et se sont aussi des bénévoles. A travailler dans une association qui défend des prises de positions, je suis forcément un salarié militant, mais jamais le Conseil d'Administration (CA) ne m'a demandé de faire plus que mon rôle de salarié.

Julie CUENOT
30 ans, a travaillé 2 ans dans l'association Solidarité Millevaches avant de s'installer comme d'ovins

Pourquoi avoir choisi de travailler dans le milieu associatif ?
J'ai postulé à Solidarité Millevaches car j'aimais bien ce que faisait l'association : accueillir et accompagner les personnes en difficulté. N'ayant pas de diplômes et d'expériences dans le domaine, je ne suis pas sûre qu'une autre structure m'aurait fait confiance.

En quoi ce type d'emploi se différencie-t-il des autres ?
On te demande d'être plus qu'un simple salarié, tu portes les valeurs de l'association. Quand tu habites et travailles dans un village comme Bugeat, tu as l'impression de ne jamais déconnecter du travail car tu croises les gens dont tu t'occupes à n'importe quel moment de la journée et ce n'est pas toujours facile à gérer.

Avez-vous le sentiment que votre travail est reconnu à sa juste valeur (salaire, statut, reconnaissance des employeurs, ...) ?
Oui, je constate juste que les associations méconnaissent le code du travail. Cette situation m'a amené à me syndiquer lorsque je travaillais à la SPA de Bordeaux. Mais j'ai trouvé que les syndicats ne connaissaient pas grand chose aux associations et qu'ils ne s'y intéressaient pas.

Pourquoi cette différence avec le salariat "traditionnel" ?
Pour moi comme pour les administrateurs de Solidarité Millevaches, les valeurs portées par l'association sont prioritaires sur les conditions de travail. C'est pour ça que j'ai accepté de travailler dans un local qui pouvait être humide et froid.

Quelle relation avez-vous avec votre employeur ?
La relation entre le salarié et l'administrateur va plus loin que la simple relation salarié/patron. Tu partages des valeurs qui sont fortes et les rapports sont plus directs. Mais malgré tout il faut être conscient que tu restes un salarié.

Guillaume CODET 32 ans, salarié du Monde Allant Vers (6 salariés) depuis 5 ans

Pourquoi avoir choisi de travailler dans le milieu associatif ?
Je ne l'ai pas choisi. A l'origine du Monde Allant Vers, nous étions 6 personnes avec des idées et des envies qui se sont rejointes pour évoluer ensemble vers un projet de ressourcerie. Nous avons alors créé une association de préfiguration de ressourcerie avec l'idée d'évoluer plus tard vers une SCOP.

En quoi ce type d'emploi se différencie-t-il des autres ?
Je me sens au service d'une cause, d'exercer un travail à vocation environnemental qui sert à tout le monde. Travailler dans une association est assez agréable car je me sens désintéressé de mon profit personnel.

Avez-vous le sentiment que votre travail est reconnu à sa juste valeur (salaire, statut, reconnaissance des employeurs, ...) ? et ourquoi cette différence avec le salariat "traditionnel" ?
L'équipe des salariés est en autogestion, c'est à dire qu'il n'y a pas de hiérarchie, que nous décidons de ce qu'il y a à faire... Le CA ne tient pas une place prépondérante dans l'association. Si nous avons choisi librement nos salaires et nos conditions de travail, nous souhaiterions aujourd'hui les améliorer (augmentation, mutuelle complémentaire, confort dans le travail...). Mais je me rends compte que nous connaissons mal tout ce qui existe et nous avons du mal à prendre le temps nécessaire pour çà. Au final si nous ne le faisons pas, personne ne le fera pour nous.

Quelle relation avez-vous avec votre employeur ?
Le CA nous accorde beaucoup de confiance mais j'aimerais qu'il soit plus vigilant sur les choses que l'on voudrait améliorer et que nous ne faisons pas : améliorer les conditions de travail, s'assurer que les projets avancent bien...

Habiter ensemble
ou nettoyer les marginaux ?

L'affaire des yourtes de Bussière Boffy

Ils veulent vivre dans ce petit village du Limousin : Bussière-Boffy, 350 habitants, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Limoges. Certains y sont installés depuis près de 15 ans, d'autres viennent tout juste d'y poser leur valise. Quinze familles avec des itinéraires variés, parfois radicaux ou marginaux, qui ont voulu créer ici un lieu de vie à l'image de leurs envies ou de leurs rêves et donner des racines à une vingtaine de jeunes enfants. Il y a un marionnettiste, des maraîchers, un ouvrier agricole, une éducatrice, des profils différents…

Ici, pas de projet économique réellement collectif, mais le désir de partager un mode de vie volontairement simple, en cohérence avec des idées, la volonté de pratiquer au quotidien une solidarité de voisinage, le jardinage collectif, une participation forte à la vie locale associative et économique. Cinq de ces familles logent dans des "habitats légers", cabanes ou yourtes, sur des terrains leur appartenant. Ils cherchent, ils vivent, ils s'interrogent, ils créent ; ils contribuent à faire bouger les choses.

"Nettoyer les marginaux"

Dans d'autres communes, on aurait pris la mesure de l'intérêt de leur présence et des réponses qu'ils peuvent apporter aux problèmes actuels de logement, de revitalisation du milieu rural et aux préoccupations écologiques. Mais ici ce n'est pas vraiment le cas. A la suite des dernières élections municipales, le maire, Jean-Paul Barrière, s'est engagé à "nettoyer les marginaux" et leur inflige une politique de harcèlement continue qui se traduit notamment par une menace d'expulsion des 5 familles qui vivent en habitats légers.

La municipalité avait préalablement exclu leurs terrains de la carte communale, sans tenir compte de l'ancienneté de leur implantation dans la commune, ni de l'avis très favorable du commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif. Il recommandait clairement le rattachement des parcelles en question aux zones constructibles : "La forte demande d'un groupe de personnes ne semble pas avoir été prise en compte dans le projet de la carte communale… le projet ne tient pas suffisamment compte de la volonté de certaines populations souhaitant améliorer leurs conditions de vie et de fixation sur la commune… Ces terrains sont aisément viabilisables pour peu que la commune en ait la volonté.".

Par contre, 9 hectares ne répondant à aucune demande ont été, eux, rendus constructibles au titre de zone d'éventuels futurs lotissements… Les diverses déclarations du maire et les multiples atteintes aux droits des familles ne laissent aucun doute sur le caractère discriminatoire des décisions, et sur ce qu'il faut bien appeler une politique déterminée d'exclusion :

- Août 2008 : refus de scolarisation d'un enfant résidant en yourte.
- Février 2009 : Après avoir refusé d'inscrire trois habitants sur les listes électorales, le maire y est contraint par le tribunal administratif.
- Février 2009 : Le maire fait voter la fermeture de l'école du village, devançant en besogne l'inspection d'académie ; il est vrai qu'une majorité des enfants sont de familles de "marginaux". Un recours est déposé.

Un comité de soutien est créé en début d'année 2009 ; des centaines de lettres sont adressées au maire et au préfet pour demander une "révision simplifiée" de la carte communale, en quelque sorte une régularisation des "sans papiers". Le 14 mars 350 personnes manifestent devant la mairie de Bussière-Boffy et une pétition est signée par plus de 2500 personnes.

Médiatisation locale et nationale, Internet, réseau associatif, la mobilisation s'amplifie, de plus en plus soutenue par les élus. A l'initiative de Cyril Cogneras, conseiller vert de Limoges, une centaine d'élus font part au maire de leur indignation et de leur souhait que soit respecté le droit de chacun à vivre selon ses choix et reconnu l'intérêt et la cohérence de la démarche des habitants. Pour être dans les premiers à avoir réagi, Thierry Letellier, maire de La Villedieu, a reçu une réponse qui à elle seule permet de se faire une idée juste de la gestion municipale de Bussière-Boffy :

"Pour l'instant, vous êtes le seul maire à avoir "mordu" au piège.

Relisez le code de l'urbanisme avant de soutenir les BOBO des régions Parisienne et Londonienne qui se croient en terrain conquis.

Si cela vous intéresse, vous pouvez les récupérer, cela ne me gênera pas du tout et de plus vous aurez notre soutien…"

Dialogue sous pression

Place de la préfecture à Limoges, samedi 18 avril : le comité de soutien aux yourtes de Bussière-Boffy organise un pique-nique et la remise de la pétition à la préfecture. On apprenait alors par voie de presse qu'une "réunion technique" tenue la veille en présence du sous-préfet de Bellac, de la DDE et du maire aurait permis de trouver pour certaines des familles "un cadre réglementaire pour sortir de cette situation" (source Le Populaire). Le 5 mai, une seconde réunion à laquelle participaient cette fois-ci les habitants, confirmait un engagement de "régularisation", mais seulement pour quatre des cinq familles concernées (les plus anciennement implantées dans la commune).

La détermination, le souci de conciliation des habitants, la forte mobilisation de militants, d'élus, d'anonymes, la médiatisation, l'actualité des questions soulevées (habitat, écologie, mode de vie respectueux de l'environnement) vont peut-être contraindre la municipalité à ouvrir enfin un dialogue productif.

En attendant, la mobilisation est plus que jamais nécessaire, car il s'agit bien d'obtenir pour toutes les familles une décision pérenne basée non sur une prescription mais sur un reclassement des terrains en carte communale.

Jacques Malnou

Que dit la loi ?

Il n'existe pas de législation spécifique sur les yourtes en France.

Les yourtes, étant des tentes, elles ne sont ni des caravanes, ni des mobile-homes, puisqu'elles ne disposent pas de moyens de mobilité.

Une yourte dépend donc de la législation du camping si elle ne comporte pas de bloc cuisine ni de sanitaires. Elles sont assimilées à des habitations légères de loisirs (HLL) si elles sont équipées de tels aménagements intérieurs. L'article R421 du code de l'urbanisme stipule que les HLL mesurant moins de 35 mètres carrés sont exemptées de permis de construire. Seule une déclaration à la mairie est requise.

Un habitat écologique

Aujourd'hui, on se retrouve à Bussière-Boffy avec des problèmes qui concernent l'implantation de 3 ou 4 yourtes. Mais ailleurs, il n'y a aucune résistance à la construction de banlieues pavillonnaires, qui posent des problèmes autrement plus préoccupants, avec le même crépi homogène, aseptique, et la DDE ou les Bâtiments de France donnent des leçons sur l'adéquation avec l'environnement.

Avec l'habitat léger, qu'il soit nomade ou sédentaire, l'empreinte écologique est minimum. Si on le démonte, l'herbe repousse 2 mois après.

Les yourtes sont des habitats qui ont fait leurs preuves à travers le monde. Elles peuvent être très confortables, bien adaptées à des conditions rigoureuses. L'hiver, avec un poêle à bois, la chaleur y circule merveilleusement. Et pour nous, ce qui est important, c'est le lien qui existe entre intérieur et extérieur de l'habitation. Il y a quasiment une fonction thérapeutique. Ça pousse à une vie plus saine, plus simple.

Alex Boyet, habitant d'une yourte à Bussière-Boffy

L'habitat choisi

Quel que soit le type de logement, beaucoup subissent leur habitat.

Aujourd'hui, des milliers de personnes ont décidé de choisir leur habitat en sortant des sentiers battus. Vie proche de la nature, éco-construction, financement léger et mobilité sont des critères de plus en plus retenus pour son lieu de vie.

Ce sont des jeunes et des moins jeunes, des personnes seules et des familles, des plus ou moins intégrés socialement et économiquement… Chacun a ses raisons : la proximité de la nature, la décroissance, l'autosuffisance, une vie saine, ou des raisons économiques…

Une démarche commune : prendre la liberté de choisir son mode de vie, d'habitat et de subsistance en toute autonomie, et sans accepter d'être victime de discriminations pour autant.

Pour en savoir plus

Comité de soutien des familles de Bussière-Boffy
menacées d'expulsion
C/o F. Ciarra, Le Grand Pic
87330 Bussière-Boffy
Contacts : yourtesbussiere@yahoo.fr
Informations :
http://yourtesbussiere-boffy.inf

Halém (HAbitants de Logements Éphémères ou Mobiles)
www.halemfrance.org
halemfrance@halemfrance.org

Ma Cabane (Mouvement Autogéré des Chercheurs(euses) en hABitats Autonomes, Novateurs et Ecologiques)
7 rue de la Basse, 66500 Prades
www.macabane.info
contact@macabane.info

Habitat choisi
http://habitatchoisi.unblog.fr

Vassivière ... à la dérive !

Dans la lettre de Vassivière du mois de février le nouveau président du Symiva emprunte au vocabulaire marin pour définir les objectifs de sa politique. En les examinant de plus près on est porté à parler de dérives.

La première est dans la nouvelle dénomination du Syndicat. Il devient Le Lac de Vassivière. Une décision imposée par le président sans débat public. Il est vrai que dans son histoire le syndicat de Vassivière a toujours été tenté de s'enfermer dans les eaux du lac au détriment de sa vocation première de créer un groupement d'urbanisme du Pays de Vassivière à l'échelle des territoires des cinq puis huit communes. Dans des livraisons antérieures IPNS a déjà dénoncé ce danger pour le site de Vassivière de se transformer en une banale station touristique totalement inappropriée au site, au climat et à la sensibilité culturelle de la Montagne limousine. Cette tentation s'est accentuée durant la courte mais désastreuse mandature de Jean Paul Denanot. Avec son choix du cabinet Détente il projetait la refondation du développement touristique de Vassivière "en créant un univers artificiel qui corresponde aux images qu'ont les gens dans la tête. Pour le grand public, Vassivière est un lac canadien au milieu des bois". L'offre du territoire de Vassivière ne se réduit pas à la valorisation touristique du lac.

Une seconde dérive c'est l'inélégance avec laquelle on rétrocède aux communes syndicales les structures d'hébergements obsolètes, en mauvais état et souvent mal gérées. Et le syndicat se garde "des réserves foncières pour répondre aux besoins futurs" sans rien nous dire sur ces projets, une renaissance de Détente ? Dans ses statuts de 1966 et de 1985 la vocation du Symiva est d'étendre le domaine public. Alors comment comprendre qu'à Masgrangeas il puisse l'abandonner à l'encan d'une société immobilière bisontine. Celle-ci, devant l'échec de son premier projet de réhabilitation et modernisation des 100 gîtes en 2007, abandonne aux acheteurs d'un gîte : les quatre murs, le toit et les huisseries, à charge pour eux l'aménagement intérieur et extérieur de leur propriété. Malgré les 237 pages du cahier des charges de la copropriété, il y a fort à parier que dans moins de cinq ans Masgrangeas frayera avec la zone ou la jungle selon que l'on regardera ce lotissement du dehors ou du dedans. D'autant plus que la société bisontine attend encore l'acheteur des parties communes. Elles sont aujourd'hui en tel piteux état qu'elles contribuent à éloigner les éventuels acheteurs de gîtes ! Le même sort est-il à prévoir pour le site de Chateaucourt ?

Une troisième dérive avec la compétition fédérale de jet ski les 9 et 10 mai ! On connaît trop la force des slogans publicitaires : "l'essayer c'est l'adopter" ! Un caillou de plus dans l'imprudente prolifération des sports mécaniques à Vassivière.

En terminant et pour donner au président l'occasion d'en rajouter à son humilité éditoriale, rappelons lui qu'un groupement d'urbanisme de Vassivière créé par arrêté ministériel en février 1960 et approuvé par les élus des cinq communes riveraines, s'était déjà donné comme priorité : le tracé d'une route circumlacustre, une zone non-aedificandi entre la route et la rive du lac, et la création de sentiers piétons en contact avec le plan d'eau, ce sentier de rives dont vous annoncez l'achèvement pour la saison 2010.

Alain Carof

les "Purins d'ortie et Cie" sont en danger !

Un paradoxe de taille : alors que l'état français s'est engagé à diminuer le recours aux pesticides de 50 % dans un délai de dix ans, certes avec la nuance "si possible", nous allons montrer comment les "Purin d'ortie et Cie" sont dans le collimateur de l'état français et sont en passe d'être illégaux.

Dans les 3 précédents articles, nous avons montré la dangerosité des pesticides, si certains en doutent encore, voici un extrait du site officiel de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne :

"Pourquoi réglementer les produits phytosanitaires ?

Parce que les produits phytopharmaceutiques tuent, détruisent ou "amoindrissent" des organismes vivants, ils sont pour la plupart des produits potentiellement dangereux :

Pour la santé de l'applicateur

Pour la santé du consommateur (denrées alimentaires)

Pour l'environnement et la qualité de l'eau".

Merci pour cette lucidité. Pourtant, jusqu'à présent, la réglementation a permis de légaliser de nombreux pesticides dangereux, qui sont retirés après des années ou des décennies d'utilisation.

Par contre, dans le cadre la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, cette réglementation s'applique aux préparations naturelles à base de plantes, nommées Préparations Naturelles Peu préoccupantes (PNPP). Les PNPP regroupent toutes les préparation réalisées à base de plantes : les macérations, les tisanes, les décoctions, les fermentations, des différentes plantes utilisées (absinthe, ortie, tanaisie, consoude, prêle, ...)

Une conséquence de terrain : depuis le 1er juillet 2006, toute information concernant les PNPP est punissable de 2 ans de prison et de 75 000 euros d'amende, puisque ces produits ne répondent pas à la réglementation qui repose sur 2 étapes :

- Au niveau européen à l'Inscription sur une liste positive des substances actives autorisées dans les produits (directive 91/414/CE)
- Au niveau national à l'homologation des spécialités commerciales qui en découlent avec délivrance d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Au nom de la sécurité du consommateur, on se retrouve dans une situation cocasse : les pesticides dont la nocivité est prouvée sont légaux, les "Purins d'ortie et Cie" qui, à notre connaissance, n'ont pas porté atteinte à la santé publique, sont illégaux. Certes, les PNPP ne sont pas inoffensifs, sinon ils seraient aussi inactifs. Purs, ils pourraient polluer de façon passagère car ils sont biodégradables à 100% au bout de quelques jours.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Dans une incertitude certaine. Le décret concernant les PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes) est à l'étude au Conseil d'Etat depuis près d'un mois et devrait être finalisé cet été. Il devrait alléger les procédures d'homologation sur le territoire français mais soumettrait au préalable les PNPP à une procédure européenne très lourde et complètement inadaptée à des préparations naturelles, dont la composition varie en fonction des conditions pédoclimatiques notamment.

Pour en savoir plus et/ou pour manifester notre désaccord, nous pouvons consulter le site http://www.aspro-pnpp.org ou contacter l'association ASPRO PNPP Le Pied de chat 50490 - Muneville le Bingard. Une pétition peut toujours être signée en ligne ou être téléchargée (sur ce site) d'autre part, pour mettre en pratique les PNPP, quelques passionnés : Bernard Bertrand, Jean Paul Collaert et Eric Petiot, ont rédigé le livre "Purin d'Ortie et Cie", qui est un bon outil pour nous aider à réaliser nos préparations nous-mêmes.

Monique Douillet

Les sports mécaniques ...
des loisirs innocents ?

Depuis de nombreuses années, les sports mécaniques suscitent des oppositions, mais ces dernières se sont renforcées avec la prise de conscience des dégâts causés par l'utilisation et le gaspillage des énergies fossiles.
Ainsi, la contestation du rallye Paris-Dakar développe pour thème principal l'indécence constituant à faire de l'Afrique (ou de l'Amérique Latine) un terrain de jeux pour les nantis occidentaux.
Récemment, la décision de la préfete et du Conseil Général des Yvelines de lancer à Flins un projet de circuit de Formule 1 pour le grand Prix de France, alors que les terrains concernés devaient être attribués à trois agrobiologistes, a suscité une très forte indignation.
En Limousin aussi, nous connaissons des conflits liés au développement de ces activités, soit parce qu'elles nécessitent un subventionnement public (Rallye du Limousin, BAJA à la Courtine) soit parce qu'elles génèrent des conflits d'usage du milieu naturel (4x4, quads et motos sur les chemins, jet-ski à Vassivière).
Les "retombées économiques" invoquées pour justifier le soutien accordé à ces activités ne peuvent tout justifier. La crise écologique atteint une telle acuité que certains plaisirs sont devenus coupables.
Pour apporter un premier éclairage sur ce thème, nous avons demandé à l'association "REVE Val de Tardes" de présenter son activité.

En 2006, des habitants de Saint Avit de Tardes et de Saint Silvain Bellegarde, riverains du circuit automobile privé du Mas du Clos, ont protesté contre les nuisances sonores engendrées par la pratique commerciale de ce circuit, accueillant hors de tout contrôle des véhicules sportifs (auto et moto). Devant la difficulté à se faire entendre par la direction du Mas de Clos et les municipalités d'alors, ils se sont constitués en une association aujourd'hui forte d'une centaine de membres : REVE Val de Tardes (Respectons Ensemble et Valorisons notre Environnement).

Le but était d'élaborer et de négocier avec les autorités administratives et la direction du Mas du Clos un "protocole de bonne conduite" devant permettre à chacun de vivre dans le respect des autres en préservant la qualité de vie dans un environnement naturel. L'intervention de l'association a permis une prise de conscience des enjeux environnementaux que pose ce type d'installation de sport automobile. Le Mas du Clos rencontre d'ailleurs de nombreux autres problèmes, réglementaires et assurantiels, qui l'ont obligé à réduire fortement son activité faute de volonté de mise aux normes.
Soucieux de répondre aux inquiétudes économiques d'un certain nombre d'habitants (hôtels, propriétaires de chambres d'hôtes et gîtes dont une part de la clientèle provenait de la fréquentation du circuit), et donc de diversifier les ressources des communes concernées en développant un "tourisme vert", nous avons réfléchi aux possibilités d'une meilleure mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (anciens moulins, fermes, calvaires, chapelles, menhirs …) de la haute vallée de la Tardes.
Une première étape, simple et peu coûteuse, consiste à réhabiliter des chemins de randonnée et à offrir une communication efficace en période estivale (installation des balises signalant les chemins praticables, leurs points d'intérêt pour un usage facile et ludique) et éventuellement un encadrement d'animation. Le soutien des municipalités concernées est indispensable ainsi que la prise de conscience par les habitants de la valeur de leur cadre de vie. D'autres associations (par exemple l'Association pour la défense et la mise en valeur des chemins (ADMVC), active depuis de nombreuses années dans la région) pourraient s'allier à ce projet et l'enrichir.
Au-delà, pourraient être organisées des rencontres culturelles – lectures, expositions, concerts, etc., qui dessineraient, en contrepoint du parcours géographique, un parcours culturel, "une vallée verte". Les moyens impliqués seraient plus importants, nécessitant le soutien des acteurs institutionnels régionaux comme la participation des nombreuses associations aux pratiques spécifiques. C'est un projet de longue haleine. C'est d'ailleurs dans le but de ne pas hypothéquer l'avenir que l'association s'oppose au projet du Mas de Clos d'implanter un second circuit, cette fois réservé aux véhicules tout-terrain. Ce projet inspire les plus vives inquiétudes. Des travaux d'aménagement ont commencé sur le site en dehors de tout cadre légal en 2006, suivis en 2008 d'une tentative de législation a posteriori. En totale opposition avec un développement de la vallée respectueux de l'environnement, son intérêt économique est négligeable. Inutile enfin de souligner que la crise aiguë que nous connaissons s'incarne typiquement dans ces modèles de développement obsolètes qu'il nous paraît vital d'abandonner !

Contact : reve-valdetardes@orange.fr

Qui prépare le retour à la bougie ?

Loin de moi l'idée de dénigrer l'éclairage à la bougie … poétique et parfois bien commode !
Mais j'ai en tête certaines réflexions moqueuses à l'égard des écologistes qui refuseraient le progrès et rêveraient de revenir au temps où on s'éclairait à la bougie. Et je me disais que ce temps reviendrait peut être, et que ceux qui y contribuent le plus sont ceux qui dilapident les ressources de la planète.
Aujourd'hui, le rallye du Limousin passe chez nous (à Saint Martin Château)…. 100 voitures, 300 km, 15 l aux 100, cela fait 4500 litres, à multiplier par 2 ou par 3 pour l'intendance, les préparatifs,…. On arrive à plus de 10000 litres….
Le petit voisin regarde les voitures multicolores avec admiration, mais je l'imagine dans 20 ans coupant du bois avec sa scie et sa hache. Sur une étagère sont rangées 2 vieilles tronçonneuses. Mais il n'y a plus d'essence ….

PS. Au fait, il serait bon de préciser qu'au conseil municipal, plusieurs élus avaient voté contre le passage du rallye.

Jean Pierre Laigneau

Feutrée ou tissée,
toute la laine à Felletin

Les premières journées européennes du feutre ont connu un énorme succès à Felletin au début du mois de mai. Elles confirment la volonté de la ville de Felletin d'être le pôle économique régional pour la valorisation de la laine et des fibres naturelles textiles. Un choix conforté par l'activité de la filature Terrade, la tradition de la tapisserie, la permanence d'élevages ovins sur le plateau de Millevaches. Elle est à l'origine de l'organisation par l'office de tourisme des journées de la laine au cours du dernier week-end d'octobre. Elles fêteront cette année leur dixième anniversaire.
Pourquoi le feutre aujourd'hui ? Un mode ancestral de fabrication de la laine probablement antérieur au tissage. Un processus de travail et de transformation de la laine comme de toutes fourrures animales qui reste très simple et ne nécessite aucun artifice mécanique. La laine feutrée est à la fois moins fragile et plus durable que sa réplique tissée. Comme elle est imperméable et isolante elle trouve tout naturellement sa place dans l'habitat, l'ameublement et l'habillement.
Le feutre est entré dans le champ de la modernité et connait aujourd'hui de multiples formes d'utilisation. C'est pourquoi durant ces quatre jours des stages d'initiation à la fabrique du feutre et des stands d'exposition réunissaient artisans, artistes avec une foule de visiteurs dans l'ancienne école Saint Roch désormais réhabilitée. Enfin comme toute activité de travail générant des ressources économiques et de la vie sociale le feutre s'exprime tout naturellement dans la créativité artistique. Dans le décor somptueux du renouvellement de l'église du château les réalisations des feutrières et feutriers étaient autant d'invitations à l'émerveillement pour les décors, les vêtements d'apparat et les innombrables objets de leur inspiration créatrice. Une véritable galerie d'art contemporain. Comme cette manifestation ne se renouvellera que tous les deux ans il est permis de suggérer aux centres d'art contemporain de Vassivière et de Meymac de prendre langue avec ces artistes pour leur offrir des espaces afin d'y présenter leurs innovations. De la même façon souhaitons que l'association Laines et fibres naturelles textiles du Massif Central qui a pris corps à l'occasion de ces journées hâte les processus d'incorporation de la laine de moutons dans les matériaux d'isolation pour l'éco-construction. Les moutonniers sont las d'attendre et de voir ce produit de leur élevage toujours plus dévalorisé.
La réussite spectaculaire de cette manifestation repose sur le travail considérable accompli par les

nombreux bénévoles associatifs. Ils œuvrent toute l'année et permettent à Felletin d'offrir à ses habitants comme à ses visiteurs une palette d'activités économiques, culturelles, artistiques et touristiques toujours plus diversifiée.

Alain Carof

Le temps des cerises
itinérante, militante, charmante

Olivia Garnier, 35 ans, a ouvert en novembre dernier une épicerie bio et itinérante qui se veut également un lieu d'échanges et de partage d'informations : Le temps des cerises. Rencontre.

Pourquoi as-tu voulu créer cette épicerie ?
J'aime créer, porter des projets, entreprendre. Après 10 ans au sein de structures œuvrant dans l'environnement et la question des déchets, je me suis trouvée en situation de réorientation professionnelle. J'ai eu envie de créer mon activité. Or je constatais une difficulté à s'approvisionner en produits biologiques ici, en milieu rural. Comme beaucoup, j'en avais marre de faire 40 km pour faire mes courses bio, au-delà des produits vendus au marché. D'autre part, je voulais exercer une activité ouverte sur l'extérieur, être au contact des gens. J'ai donc pensé à un commerce. Mais vendre des produits bio pour vendre des produits bio ne m'intéresse pas. Ce qui me plaît, c'est d'apporter des informations, d'amener à réfléchir. Finalement, vendre des produits bio est une manière d'exister économiquement. Mais mon moteur, c'est le contact humain, l'échange.

Comment fonctionne l'épicerie ?
La difficulté à trouver des produits bio ne se ressentait pas uniquement sur mon territoire, Eymoutiers, mais un peu partout sur le Plateau de Millevaches. Je me suis donc orientée sur une épicerie itinérante. Je vends sur les marchés (Eymoutiers, Felletin), les foires (La Croisille, St Léonard de Noblat) et sous forme de commandes par mail (dépôts à Peyrat le château, Faux la montagne). L'intérêt de l'itinérance, c'est aussi de pouvoir faire du lien entre les territoires, de relayer les informations culturelles et politiques.

Qui sont tes fournisseurs ?

Je privilégie les producteurs locaux : le miel de la Ferme des abeilles à Eymoutiers, la bière Felis de Felletin, les tisanes Herbes de vie à Mérinchal, l'huile de colza du Gaec Plombard... Quand il n'existe pas de production locale, je me tourne vers des producteurs d'autres régions par exemple l'huile de tournesol de la ferme de la Rauze, les cosmétiques Flore de Saintonge, le vin de Badoulin... Pour ce qui est épicerie (céréales etc.), je passe par un grossiste.

Sur quels critères sélectionnes-tu tes produits et tes fournisseurs ?
Je fais attention à la provenance -le moins loin possible-, à la qualité, à l'emballage et au mode de conditionnement, et bien-sûr au prix.
Côté gamme, j'essaie de proposer une panoplie suffisamment large pour que l'on puisse faire ses courses de la semaine mais ça reste les produits de base. Je propose aussi des produits spécifiques comme la brosse à légumes, les balles de lavage ou la Moon-cup, parce que je les trouve vraiment intéressants.

Au Temps des cerises, on trouve des graines de courges de Chine mais pas de noix de lavages...
Oui. De même que le café, le thé et le chocolat, la quinoa (de Bolivie) et les graines de courge (de Chine) sont des aliments qui viennent de loin mais qui font partie de la base. Le bio invite à une façon de manger différente où les graines sont très présentes. J'en vends beaucoup. Plutôt que d'éliminer ces produits exotiques, je préfère susciter la réflexion là-dessus, privilégier l'équitable, faire découvrir des alternatives. Mais l'impact écologique de l'import des produits secs n'a rien à voir avec celui des produits frais qui doivent respecter une chaîne du froid. En ce qui concerne les noix de lavages, non seulement elles viennent de loin mais, pour les avoir testées, je ne les trouve pas efficaces. Je préconise plutôt les balles de lavage type Biowashball qui permettent de se passer de lessive.

Ta clientèle est-elle acquise au bio ou bien diversifiée ?
Ma clientèle principale, ce sont les gens pour qui le bio est le mode de consommation principal. Mais quelques personnes âgées viennent aussi au Temps des cerises, en particulier pour les fruits : elles veulent des pommes au goût de pomme, un citron non-traité pour une recette. Ces personnes-là ne vont pas nécessairement entrer dans le camion mais pour autant, un dialogue se créé. J'ai aussi une clientèle parmi la population d'origine anglaise, qui est très sensible au bio, en particulier à La Croisille. A Felletin et à Eymoutiers, qui sont des marchés assez important, le public est assez diversifié. Dans les foires comme à St Léonard, qui perpétuent une tradition très ancienne, le bio est plus connoté et le public moins intéressé. D'une manière générale, l'épicerie permet à ceux qui mangent bio quotidiennement de faire leurs courses et aux autres d'acheter un produit précis qu'ils trouveront là et pas ailleurs.

Par rapport à d'autres petits commerces bio et indépendants, tes produits sont moins chers...
J'ai fait le maximum pour que ce soit abordable et de fait, beaucoup de produits sont au même prix que dans les supermarchés bio. Mais le bio reste plus cher que le non-bio. Si l'on n'est pas convaincu, c'est sûr que cela semble cher.

Quel bilan tires-tu après 6 mois d'existence ?
L'épicerie marche très bien, je ne pensais pas atteindre ce chiffre d'affaires en 6 mois. En cela, elle répond complètement à un besoin. Beaucoup de gens ne vont plus à 40 km pour leurs achats bio depuis que l'épicerie existe. Après, c'est pour le moment difficile d'en vivre, comme dans la plupart des créations d'entreprises au début. Au-delà de l'aspect économique, Le temps des cerises a une identité, ça n'est pas simplement un stand de marché mais un véritable lieu et c'est quelque chose que beaucoup apprécient. On peut regarder tranquillement, poser des questions... Je suis d'ailleurs en train de créer des affichettes pour accrocher des informations sur les produits, les critères, les marques... Je sens une forte demande d'informations.

Comment t'es-tu positionnée face à la concurrence ?
Je ne m'estime pas du tout en concurrence avec les autres commerces bio, d'abord parce que je ne suis pas présente en permanence mais seulement quatre heures par semaine. Ensuite parce que l'existant ne répondait pas au besoin auquel je voulais répondre. D'une manière générale, je crois que plus on sera nombreux, plus on va créer une demande. C'est comme le marché à Eymoutiers : au début un producteur bio est venu, puis un autre, puis un autre, et ça a drainé une clientèle de plus en plus importante. L'enjeu qui me paraît le plus important, c'est la redynamisation économique du milieu rural. On a délocalisé et appauvri les campagnes, il est essentiel aujourd'hui de les faire vivre à travers ce biais-là. Créer un commerce local, c'est donc aussi une façon pour moi de contribuer à la vitalité de ce territoire rural.

contact :
Olivia Garnier, le Temps des Cerises
06 47 00 31 91
olivia@millevaches.net

Propos recueillis par
Emmanuelle Mayer

Otan en emporte le vent

Le Général de Gaulle doit se retourner dans sa tombe. 43 ans après sa décision de retirer Paris du commandement militaire intégré de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Otan, créée en 1949, 22.000 employés et 60.000 militaires permanents), son dangereux successeur à l'Elysée a voulu que la France y reprenne désormais "toute sa place". "Toute sa place" est une formule qui, dans l'approche de Nicolas Sarkozy, signifie clairement un engagement sans réserve aux côtés des Etats-Unis. Une banderolle ne peut rien contre une telle décision, si ce n'est de dire, ici à Gentioux, sur le célèbre monument, qu'il y aura toujours des réfractaires. Ce vendredi 3 avril 2009, dans la grisaille du petit matin, les lève-tôt de Gentioux auront pu ainsi constater que leur orphelin emblématique était bien resté pacifiste.

Du nouveau à la bibliothèque d'Eymoutiers

Le site internet de la bibliothèque des Portes de Vassivière est en place. Désormais, toute personne ayant un accès internet peut se connecter sur le site, obtenir des informations pratiques et consulter le fonds de la bibliothèque. Les abonnés peuvent en plus effectuer des opérations (consultation de leur compte, réservations...).

http://www.bibliotheque-portesdevassiviere.fr/

Ostensions, piège à subventions

La commission permanente du Conseil régional du Limousin a voté le 27 mars treize délibérations attribuant des subventions, d'un montant total de 42 000 euros, aux comités qui organisent les ostensions 2009 à Aixe sur Vienne, Solignac, Crocq, St Victurnien, St Léonard, St Junien, Eymoutiers, Chaptelat, Aureil, Limoges, ainsi qu'à deux communes : Le Dorat et Nexon. Arguant que «les ostensions limousines revêtent incontestablement le caractère de processions religieuses catholiques» et qu'elles ont pour objet "la vénération des saints et l'apologie de la religion catholique", le collectif "Pas d'argent public pour les ostensions" a déposé des recours de contribuables devant le tribunal administratif de Limoges. S'appuyant sur la loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat ainsi que sur le préambule de la Constitution qui affirme le caractère laïque de la République, il demande tout simplement l'annulation des subventions et leur reversement pour celles déjà versées.

Contact : Gilles Geirnaert, 17 rue de la Fonderie, 87000 Limoges.

Contrechamps

Chantier de bénévoles du 2 au 16 août, organisé par l'association Contrechamps, ouvert à tous. Pour tout renseignement, contactez-nous au 05 55 69 13 18 ou assocontrechamps@wanadoo.fr ou encore AssociationContrechamps - Trasrieux - 87460 Saint-Julien le Petit.

Armand Gatti

Depuis le 1er mai, Armand Gatti réside sur le plateau. Et ce jusqu'à début juillet. L'occasion pour l'association "Refuge des résistances" d'organiser de nombreuses rencontres avec le poète. Après des lectures à Tarnac, St Setiers, Tulle, Limoges... la résidence du dramaturge se terminera les 4 et 5 juillet à Marcy d'une part (commune de St Merd les Oussinnes) et à la chapelle du Rat (commune de Peyrelevade). Si vous avez loupé Gatti au cours de ces deux mois sur le plateau, ne manquez pas ces deux derniers rendez-vous.

Renseignements : 05 55 94 72 30 / 06 78 37 66 44

Folie ! les mots

La sixième édition du festival qui se déroule dans les jardins, cours et cafés de Faux la Montagne se déroulera les dimanche 26, lundi 27 et mardi 28 juillet. Lectures, spectacles, apéro-lectures, librairie festivalière, ateliers, poésie... Tous les amoureux des mots pourront se retrouver autour des textes de Victor Hugo, Albert Cohen, Charles Baudelaire et quelques auteurs moins connus et plus contemporains, servis par le talent de comédiens et lecteurs professionnels ou amateurs. Venez avec vos mots, vos coups de coeur littéraires et ouvrez grand vos oreilles !

Renseignements : folielesmots.free.fr

"L'art en lieux"
quatrième édition

à Royère de Vassivière, avec l'artothéque du limousin et le relais artothéque du Centre international d'art et du paysage de Vassivière.

Il est loin l'océan…

C'est à Royère de Vassivière !
C'est une exposition d'œuvres de l'artothèque du Limousin !
C'est du 5 juin au 30 août !

Permettre la découverte d'œuvres d'art, permettre à chacun de regarder, observer, s'étonner, se questionner, s'émouvoir, apprendre, c'est la démarche naturelle de toute exposition. "L'art en lieux" à Royère n'y déroge pas.

Cependant, ici, la formule est insolite. Malgré l'absence de salle adéquate pour ce genre de manifestation, la volonté d'amener des œuvres d'art au plus près de la population l'emporte sur un handicap qui semble à priori rédhibitoire.
Les œuvres ne peuvent être présentées groupées ? Qu'à cela ne tienne, elles sont dispersées ! Les abritent des endroits publics ou privés où chacun peut aller pour ses courses ou ses affaires. C'est avec respect, chaleur et plaisir que des commerçants, des responsables associatifs, des représentants d'institutions les hébergent avec tous les égards qui leur sont dus.

A l'attention des personnes qui ne connaissent pas Royère, un parcours est balisé à partir de l'Office de Tourisme et est accompagné d'une fiche d'informations. Ce dispositif n'est bien sûr pas interdit aux Royéraux !

Grâce à la participation très active des trois différents niveaux de l'école du village, une trame narrative de quelques mots a été proposée.
"Il est loin l'océan…" est le titre choisi cette année par les enfants et leurs enseignants : évocation d'un voyage lointain, sphère intime, représentation et projection de l'imaginaire, abstraction, prétexte à aller voir derrière les montagnes, à aller toucher l'eau salée et la douceur de l'écume, à deviner ce qui est caché derrière l'écran du tableau noir. "Tu sais, lorsque ton regard va vers l'infini… il est peut-être là l'océan, si près, nous pourrons nous baigner et entendre le son que font nos pieds dans le sable" (dixit un élève de CM1).
Ne nous racontons-nous pas notre propre récit, incertain mais ouvert? N'avons-nous pas déjà rêvé un jour de partir à la recherche de lieux inconnus?
Nous avons pris le temps cette année de partir en voyage, de prendre des vacances à l'école autour de quelques œuvres d'artistes de la collection de l'artothèque, de prendre connaissance de notre regard qui se plait à perdre son trajet, de découvrir notre image qui se reflète dans les yeux de l'autre entre deux clignements.

Hôtes : atelier de mécanique, bibliothèque, cabinet médical, Ecole, EHPAD (maison de retraite), "Emile à une vache" (l'Atelier), la Poste, mairie (salle du conseil), office de tourisme, pharmacie, Radio-Vassivière, restaurant "le Puy du coucou" (les Bordes), salon de coiffure, Trésorerie.

Jeanine Laroudie
et Jean-Christophe Radke

La Loutre par les cornes

Une nouvelle association vient d'être créée à Royère de Vassivière : "La loutre par les cornes". Son inauguration a eu lieu le 4 avril à Royère avec une exposition des couvertures des journaux originaux de Hara Kiri hebdo. La démarche culturelle de l'association reste ouverte à tous les domaines, sans exclusive : concerts, projections, expositions, débats, lectures, mise à disposition de livres, journaux, films... Sa démarche sociale est ancrée dans sa participation aux diverses luttes de la région et d'ailleurs, mais aussi dans des soutiens, des aides... Ses promoteurs expliquent : "Nous savons que nous devrons fournir beaucoup d'efforts pour atteindre un tant soit peu l'objectif (bien peu modeste !) de notre association : "développer toute démarche culturelle et sociale visant à l'émancipation de toutes les personnes, ceci dans une perspective libertaire". Aussi ce n'est qu'en prenant "la loutre par les cornes" que nous pouvons, peut-être, avoir quelques espoirs de ne pas trop démériter. En densifiant cette région (Royère de Vassivière et alentours) en associations et autres collectifs "engagés", nous pensons que cela renforcera et accélèrera une dynamique essentielle au développement de modes de vie, de relations sociales, d'attitudes qui nous sont chers ; ceci, même si en ces temps d' "anti-terrorisme" délirant, un certain soupçon risque d'être jeté sur notre démarche.»

Covoiturage en Creuse

"Je vais souvent prendre le train pour la Souterraine en partant de Magnat l'Etrange, je peux prendre du monde sur le trajet." "Pour trajets réguliers Aubusson - Chénérailles et Chénérailles - Aubusson le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Départ Aubusson le matin aux alentours de 7h40" Voilà le genre d'annonces que vous pouvez trouver ou faire paraître sur un nouveau site de covoiturage en Creuse.

http://covoiturage-creuse.les-forums.com/forum/1/covoiturage-en-creuse.htl

"La tournée du facteur",

une randonnée qui chemine de villages en villages sur un circuit d'environ 25 km, avec des rendez-vous en cours de journée à 10h à La Chassagne, à 13H (repas tiré des sacs) au Massoubrot, ou à 16h à Fusinat pour ceux qui désirent partager un bout de chemin. Lors de cette marche, nous réalisons des haltes pour découvrir notre patrimoine local, comme l'ancienne carrière de Villegoulex et nous aurons au Massoubrot un témoignage à propos de cette carrière.

Rendez-vous à 8h45 sur la place de la mairie.
Dimanche 5 juillet
Renseignements au 05 55 64 51 31.

Nucléaire, énergie propre ?

Thème vedette de la communication d'EDF ou d'AREVA, fierté technique de la France, le "traitement-recyclage" est présenté au grand public comme une solution au problème des déchets nucléaires. Qu'en est-il en réalité ? C'est la question qui a été étudiée pendant plus de six mois par un groupe de travail piloté par le Réseau "Sortir du Nucléaire". Rassemblant des informations vérifiées et vérifiables, recoupant les documents officiels et les études d'experts indépendants, ce travail d'enquête minutieux a abouti à la publication d'un journal de 12 pages à destination du grand public : "Peut-on recycler les déchets nucléaires ? (Coûts, risques et enjeux de l'industrie du plutonium)". Le lecteur pourra comprendre en quoi consiste réellement ce que l'on appelle «retraitement», et quel alibi il fournit à l'industrie nucléaire française. Il connaîtra les risque du plutonium et de l'usine de retraitement de La Hague. Il découvrira la surprenante stratégie mondiale de l'industrie du plutonium et son lien avec le développement de l'arme atomique sur la planète. Un document indispensable pour comprendre les enjeux réels de ce problème.
Ce journal est téléchargeable gratuitement à l'adresse :
http://boutique.sortirdunucleaire.org/product_info.php?products_id=151

Mutualiser sa comptabilité

Joies de la comptabilité et plaisirs des tableaux financiers ! Comme sans doute pas mal d'autres, l'association Info Limousin basée à Eymoutiers aimerait trouver une solution pour gérer sa compta en mutualisant les services d'une personne compétente ou en se faisant aider ponctuellement. Elle réfléchit donc à un système qui pourrait aussi intéresser d'autres structures sur le plateau. Dans un premier temps elle se propose de recenser les besoins et est donc curieuse de savoir quelles associations sont dans la même recherche.
Contact : 06 22 67 24 69 ou 09 77 84 02 55.

http://www.asso.info-limousin.com

Energies pour demain

"Eho ! Liens", le festival des énergies du Plateau

L'association Énergies pour demain organise la troisième édition du Festival "Eho ! Liens", le festival des énergies du Plateau. Les 5 et 6 septembre 2009, sur le site éolien de Neuvialle-Peyrelevade (19), vous pourrez ainsi découvrir : des stands d'associations et de professionnels, des animations pour enfants et adultes, des démonstrations, des café-débats et forums et un spectacle autour du thème de l'environnement et plus particulièrement, cette année, sur l'éco-construction. Un concert clôturera la soirée du samedi. Le dimanche, un marché fermier ouvrira les festivités.
L'entrée est à participation libre et des repas seront proposés sur le site le samedi soir et dimanche midi.
Pour avoir plus de renseignements ou si vous souhaitez nous aider à organiser cet évènement, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact :
Association Énergies pour demain
Le Bourg – Mairie - 19 290 Peyrelevade
05 55 94 77 51
energiespourdemain@yahoo.fr

Festival du conte

Le 15ème festival international du conte de Vassivière se déroulera sur l'île de Vassivière du 15 au 23 août 2009. On attend cette année des voix venues de Tunisie, Canada, Côte d'Ivoire, Japon, Vénézuela, Liban... et plus proches, de Belgique, Vendée et Limousin. Le vendredi 21 août est la journée professionnelle. 5 stages de trois jours seront également proposés. Et puis tous les jours à 14h il y a la sieste contée (en chaise longue !) et à 15h un spectacle jeune public. A ne pas louper cette année la nuit du conte qui suivra à partir de minuit un dîner africain : ce sera le samedi 22 août.

Tout savoir sur la programmation du festival :
www.paroles-conteurs.org

Les monuments aux morts du Plateau
du patriotisme au pacifisme

En parcourant les 13 kilomètres séparant Royère-de-Vassivière (23) et Gentioux on passe sans transition de la vision la plus nationaliste de la 1ère guerre mondiale, au pacifisme intégral, celui qui désigne les victimes comme des “sacrifiés“, avant d’être des héros. Pas très loin de là, à Nedde, ce dualisme est encore plus perceptible, puisqu’il oppose à quelques mètres de distance, les deux sensibilités, sur la place - d’une part - à l’intérieur de l’église – d’autre part.

Depuis le 11 novembre 1922, la communauté nationale fête l’anniversaire de l’armistice qui mit un terme à la guerre qu’on croyait être “la der des der“. Le débat sur les différentes manières d’honorer la mémoire des victimes – et les polémiques qui lui sont associées – est en fait fort ancien. Dès les années 1920, les différentes communes de France ont été sollicitées pour l’érection de monuments commémoratifs. C’est par une loi du 25 octobre 1919 que l’Etat décidait d’encourager les collectivités à ériger de tels monuments. On peut y lire le principe de “la commémoration et glorification des morts pour la France ... (à l’aide d’une subvention) ... en proportion de l’effort et des sacrifices qu’elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie“. L’incitation financière étant modeste, nombre de communes décidèrent d’y associer la population en encourageant la création d’un comité chargé de lancer la souscription.
Mais l’état ne proposait pas seulement un soutien financier. L’aide pouvait consister aussi en un don de matériel militaire “décoratif“, tels des obus, comme on peut en voir par exemple à La Villedieu, où figure même un petit canon. Il semble bien que la question financière ait été la première, et parfois unique, préoccupation des conseils municipaux. C’est pourquoi il est bien hasardeux de déduire aujourd’hui des considérations philosophiques ou politiques, de l’absence, de la localisation ou du décor de la plupart des monuments. Et pourtant ..

La symbolique des monuments

L’étude exhaustive et littéraire des registres de délibérations nous en apprendrait sans doute beaucoup. Mais c’est un travail fastidieux, que je laisserai à d’autres. L’observation attentive de certains indices portés sur les monuments eux-mêmes est largement suffisante. Leur contradiction fréquente – ou leur complémentarité – nous révèle qu’il y eut débat sur le sens, la forme, l’existence même du monument. Il est ainsi possible de reconnaître plusieurs types :
- monuments civiques et républicains c’est la grande majorité, comportant des textes neutres, reprenant la terminologie officielle “morts pour la France“ avec un décor sobre palmes
- patriotiques à Royère-de-Vassivière : plus engagés dans une symbolique nationaliste “morts pour la patrie“ ou militariste : croix de guerre, image du soldat, obus à Faux la montagne ou encore grades à Bugeat,
- funéraires à Tarnac, le monument est à l’intérieur du cimetière..Un seul est sans ambiguïté pacifiste : Gentioux. Cette diversité renvoie évidemment aux sensibilités philosophiques ou politiques. Mais il serait vain aujourd’hui de vouloir les reconnaître expressément : la géographique monumentale du plateau est plutôt banale, et la grande majorité se ressemble.
Sans vouloir entrer dans une étude complète de tous les symboles, il est clair que la dimension religieuse y est rare, hormis peut-être celui de Millevaches accolé au mur de l’église. Les élus de l’époque ont soigneusement évité ce qui aurait pu être source de polémique. C’est probablement ce qui explique l’existence d’un deuxième monument à l’intérieur des églises de Nedde ou Royère.

L’opposition patriotisme – pacifisme

Ce qui m’intéresse le plus ici est une dichotomie fondamentale : patriotisme – pacifisme. Les monuments sont-ils un hommage à l’héroïsme militaire ? Pour celui de Royère, montrant un poilu au port majestueux, ou glorifiant les héros, comme à St Marc à Loubaud. Les autres représentations militaires croix de guerre à St Pierre-Bellevue, comme certaines inscriptions sont très significatives : “A la glorieuse mémoire des morts pour la France“ Monteil-au-Vicomte. Il en va de même des armes. Ce décor (assez rare sur le plateau) m’apparaît très ambigu, car il met en valeur “ce qui a tué“.
On touche au pacifisme lorsque les phrases gravées se font tout autres : les enfants de la commune deviennent alors des “victimes de la guerre“ Cheissoux . C’est cette même phrase qu’on retrouve sur la place de la mairie à Nedde, où l’opposition est d’autant plus forte que les deux thèmes se côtoient à quelques mètres d’intervalle. En effet, on peut lire dans l’église : “A nos glorieux enfants, morts pour la France “, phrase complétée par cet appel : “N’aurez-vous pas seigneur une faveur spéciale pour ceux qui arrivent dans le linceul du drapeau“ ?
Dans cette commune, la dichotomie prend un sens éminemment politique, à la lueur du contexte des années 20 bien sûr.
C’est bien là en effet que réside la véritable question. Les différents symboles résument le choix des véritables victimes : est-ce le “poilu“ de Morterolles, ou sa veuve et son orphelin à Gentioux ? Le geste vengeur de l’écolier de Gentioux, comme l’inscription “maudite soit la guerre“, sont célèbres dans le monde entier. Il n’existe en France qu’une poignée de monuments ayant poussés aussi loin une telle logique.

Si l’on exclut les plaques à l’intérieur des églises, les 7 communes du canton de Royère comportent 8 monuments publics avec la fusion des communes de St Pardoux-Lavaud et Morterolles. Le monument de ce dernier, assez caractéristique, manifeste une première différence : il s’oppose à la modestie des 7 autres. Je ne saurais dire si la disparition de la baïonnette du poilu a quelque chose à voir avec un quelconque geste idéologique.
Tous les autres se ressemblent : sobriété, mêmes symboles (palmes et croix de guerre), emplacements comparables. Je ne pense pas que la proximité de l’église, hormis St Junien-la-Brégère, soit très significative. Il s’agit sans doute d’un choix pratique – la plus grande place du village – plutôt qu’une volonté religieuse.
L’ensemble des 6 petites communes montre une volonté assez nette de synthèse des différentes sensibilités : aucun militarisme ostentatoire. Quand une “petite pointe“ de pacifisme apparaît dans l’inscription “hommage à nos enfants victimes de la guerre“ à St Pardoux, elle est équilibrée par la présence de la croix de guerre. A l’inverse, sur la place de Monteil-au-Vicomte, à la présence d’obus décoratifs s’oppose le même terme de “victimes“

(mais il est réservé aux morts de 39-45).

Je souhaiterais terminer par des réflexions plus personnelles. La première touche au devenir de ses monuments. Peuvent-ils garder encore longtemps leur signification originelle ? Je pense que la réponse dépend moins du monument lui-même que des commémorations qu’on y organise. Si l’on se contente d’y lire la déclaration d’un obscur ministre des Anciens Combattants, au son de “La Marseillaise“, voire de “La Madelon“, nul doute que les actuelles et surtout futures générations auront du mal à s’y reconnaître. La double cérémonie du 11 novembre à Gentioux révèle bien l’ambiguïté de la chose : doit-on célébrer pour célébrer ou doit-on délivrer un message ? C’est cette option que je retiens. En rappelant pourquoi “plus jamais çà“, on laisse une fenêtre ouverte sur l’avenir et on appelle à une véritable réflexion sur le sens même de la guerre. A cet égard, à l’heure où la création d’une Europe unie se poursuit, le message inscrit sur le granit de Royère m’apparaît regrettablement incongru : ces jeunes paysans creusois seraient morts “pour la patrie“, mais aussi “pour la civilisation“ ? Leurs adversaires étaient donc des barbares ? Je ne crois pas que les touristes allemands fassent très attention à ce type de message; à mon sens, nul doute qu’ils ne l’apprécieraient guère en pensant à leurs grand-parents morts dans les tranchées. Il me semble qu’une rénovation des monuments s’impose : sur la forme, comme à Viam - où tout est devenu illisible – et sur le fond avec l’effacement des inscriptions les plus agressives.

Michel Patinaud